

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 2 septembre 2014

Séance régulière du Conseil tenue le 2 septembre 2014 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

Il est à noter qu'à l'ouverture de l'assemblée Messieurs Simon Bédard et Steve Mador étaient absents, ils sont arrivés pendant la lecture de l'ordre du jour.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 14-174

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé en apportant la modification suivante
VARIA

b) *Affiche énonçant l'opposition au gaz de schiste et à l'oléoduc – Autorisation*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a eu aucune questions de la part des citoyens présents

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE – POUR ADOPTION

Rés. 14-175

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois d'août 2014 tel que rédigé.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 14-176

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 14-177

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 142,217.34 \$ (Chèques fournisseurs 18148 à 18217).

AUTRES DOSSIERS :

1o Dénéigement chemins et rues de la Municipalité – Octroi du contrat

Rés. 14-178

DÉNEIGEMENT CHEMINS ET RUES DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte la soumission de la Compagnie G. Gingras excavation pour le déneigement des chemins et rues de la Municipalité pour l'hiver 2014-2015 pour un montant annuel de 31,042.02\$ taxes incluses ainsi que le taux soumis pour le transport et la disposition de la neige et autorise Monsieur Le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer le contrat.

Il est entendu que les volets II et III du cahier des charges "Transport et disposition de la neige" et "Fourniture et épandage d'abrasif", qui sont des volets à la carte, seront faits uniquement à la demande de la Municipalité en aucun cas l'entrepreneur ne peut décider d'effectuer ces travaux sans l'accord de la Municipalité.

2o Dénéigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité – Octroi du contrat

Rés. 14-179

DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET TROTTOIRS DE LA MUNICIPALITÉ – OCTROI DU CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte le contrat déposé avec la Ferme Trem-Blé pour le déneigement des trottoirs et des stationnements de la Municipalité (Volet I, II et III) pour l'hiver 2014-2015 pour un montant total **Volet I** de 5,570.54\$, **Volet II** 879.56\$ et **Volet III** 10,261.52\$ taxes incluses ainsi que le taux soumis pour le transport et la disposition de la neige 718.59\$/hre et autorise Monsieur Le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer le contrat.

Il est entendu que le volet IV du cahier des charges "Transport et disposition de la neige" sera fait uniquement à la demande de la Municipalité en aucun cas l'entrepreneur ne peut décider d'effectuer le transport sans l'accord de la Municipalité.

3o Caisse Pierre Le Gardeur – Acceptation des conditions de refinancement – Règlement numéro 245

Rés. 14-180

CAISSE PIERRE LE GARDEUR – ACCEPTATION DES CONDITIONS DE REFINANCEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 245

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre faite par la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur pour le refinancement par billet du Règlement numéro 245, au montant de 40,150.\$ pour un taux fixe de cinq (5) ans à 4.36%. L'amortissement sera de 5 ans et le remboursement en capital annuel sera de 4,015.\$

De plus, sont également autorisés à signer tous les documents relatifs aux refinancements Monsieur Le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière.

4o ADMQ – Colloque de zone – Autorisation de formation pour la Directrice Générale

Rés. 14-181

ADMQ – COLLOQUE DE ZONE - AUTORISATION DE FORMATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
QUE le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la Directrice Générale à participer à une journée de formation sur différents dossiers municipaux dont la fiscalité, les changements juridiques et autres dossiers d'actualité lors du colloque de zone de l'ADMQ, qui aura lieu le 18 septembre 2014 à Saint-Lin-Laurentides pour un montant de 125.\$,

5o Gestion des ressources humaines – Adoption d'une politique anti harcèlement

Rés. 14-182

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION D'UNE POLITIQUE ANTI-HARCÈLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
La *Politique en matière de gestion et de prévention du harcèlement en milieu de travail* préparée par le Firme Bélanger Sauvé pour la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice

Que copie de ladite politique soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale

6o Mini fête St-Sulpice – Demande de prêt d'équipement

Rés. 14-183

MINI FÊTE ST-SULPICE – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser le prêt de la scène en bois dans le cadre d'une activité de financement de l'organisme Mini-fête St-Sulpice qui aura lieu le 27 septembre 2014 au Centre communautaire Léo Chaussé

AFFAIRES EN COURS :

1o Entretien des chemins de l'Ile Bouchard – Mandat à M. Daniel Chaussé

Rés. 14-184

ENTRETIEN DES CHEMINS DE L'ILE BOUCHARD – MANDAT À M. DANIEL CHAUSSÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'accepter l'entente avec M. Daniel Chaussé pour l'entretien et la coupe des hautes herbes des chemins de l'Ile Bouchard, et ce, pour un montant de 3,000.\$ pour l'année 2014

De plus autorisation est donnée au Maire ou Maire-suppléant et à la Directrice Générale de signer ladite entente.

2o Montée de Saint-Sulpice – Autorisation de travaux d'aménagement pour l'installation d'un abribus

Rés. 14-185

MONTÉE DE SAINT-SULPICE – AUTORISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser les travaux d'aménagement face au 133, Montée de Saint-Sulpice afin de permettre l'installation d'un abribus et ce pour un montant de n'excédant pas 7,000.\$

RAPPORTS DIVERS : Directeur de Services

1o CPTAAQ – Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole – Oléoduc Énergie Est

Dossier reporté

2o Leroux Beaudry Picard – Mandat pour déterminer un montant pour fins de parc du lot 3731149

Rés. 14-186

LEROUX BEAUDRY PICARD – MANDAT POUR DÉTERMINER UN MONTANT POUR FINS DE PARC DU LOT 3731149

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de permis de lotissement pour subdiviser le lot 3731149 en créant les nouveaux lots **5578608, 5578609, 5578610 et 5578611**.

ATTENDU QUE dans les conditions d'acceptation du permis de lotissement, le montant pour fins de parc déterminé par le rapport de l'évaluateur soit payé.

ATTENDU QUE pour ce faire, le conseil doit mandater l'évaluateur pour sortir le rapport d'évaluation établissant la valeur marchande des lots **5578608, 5578609, 5578610 et 5578611** ainsi que le montant à payer en fins de parc à la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice mandate les évaluateurs Leroux Beaudry Picard et associés inc. afin de produire le rapport devant déterminer le montant à payer en fins de parc relatif au lotissement de l'arpenteuse Mélanie Chaurette du bureau d'arpenteurs-géomètres Chaurette Robitaille Guilbault, no. de minute 12060, dossier ag : 1377-0046-66419 daté du 14 août 2014, le dit rapport étant aux frais du propriétaire des lieux, soit monsieur Guillaume Mercier du 1523, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice

3o Servitude à être consentie par M. Roland Chicoine et Mme Réjeanne Pelletier – Autorisation de signatures

Rés. 14-187

SERVITUDE À ÊTRE CONSENTIE AU BÉNÉFICE DE LA PAROISSE DE SAINT-SULPICE PAR M. ROLAND CHICOINE ET MME RÉJEANNE PELLETIER – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU l'expropriation engagée au cours de l'année 2005 et portant sur des portions de la propriété des Citoyens mentionnés plus haut

ATTENDU le règlement intervenu en marge d'un débat judiciaire

ATTENDU QUE le règlement prévoit qu'il soit souscrit à une servitude validant l'occupation de la Paroisse et que de projet de servitude a déjà été soumis au Conseil Municipal

ATTENDU QU'il y a lieu, en vue de la signature de l'acte de servitude et à condition de celle-ci, que l'avis d'expropriation enregistré sur la propriété de M. Roland Chicoine et Mme Réjeanne Pelletier, soit radié
POUR CE MOTIF

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser les procureurs de la Paroisse, à savoir Bélanger Sauvé, de même que Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale, si besoin est, à souscrire à tout document ayant pour but de procéder à la radiation de l'avis d'expropriation enregistré sous le numéro 11995118 de la circonscription foncière Berthier sur le lot 110 de la Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, le 10 janvier 2005.

Les procureurs de la Paroisse sont également autorisés à verser tout document en vue de mettre fin à l'instance devant le *Tribunal Administratif du Québec*

Le tout de façon concomitante et en considération de la signature d'un acte de servitude en bonne et due forme

VARIA :

1o Opération Nez rouge Mascouche/Lanaudière Sud – Demande d'aide financière

Rés. 14-188

OPÉRATION NEZ ROUGE MASCOUCHE/LANAUDIÈRE SUD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ pour *Opération Nez-Route Mascouche/Lanaudière-Sud*

2o Affiche énonçant l'opposition au gaz de schiste et à l'oléoduc – Autorisation de signatures

Rés. 14-189

**AFFICHE ÉNONÇANT L'OPPOSITION AU GAZ DE SCHISTE ET À L'OLÉODUC -
AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'autoriser la production et l'installation d'une affiche énonçant l'opposition de la Municipalité à
l'exploitation des gaz de schiste ainsi que l'implantation d'un oléoduc sur son territoire.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yvon Dumesnil
Monsieur Julien Rosa, dossier gaz de schiste et oléoduc
Monsieur Robert Charlebois, dossier servitude Chicoine et déneigement de rue.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 14-190

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **14-090**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière